

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/11/2025 - 19695 - 2010 B 00936 - 522 552 470 - ATE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du 22 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juin à 9 heures, M. Arnaud MEGARD, gérant et associé de la SARL A.T.E au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé Les grandes Terres 84560 MENERBES, immatriculée au RCS de Avignon, sous le n° 522 552 470, s'est réunie au dit siège.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau du président :

- ◆ Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- ◆ Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- ◆ Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**,
- ◆ Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- ◆ Affectation des résultats.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice qui s'élève à **6 676 Euros** est affecté en report à nouveau.

Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

--oOo--

A. M

SARL A.T.E
Les grandes Terres
84560 MENERBES
Siret 52255247000018

- :- :-

PROPOSITIONS DE RESOLUTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 juin 2025

- :- :-

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice qui s'élève 6 676 Euros est affecté en report en nouveau.

--oOo--

A.M

SARL A.T.E
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 Euros
Route des Grandes Terres
84 560 MENERBES

RCS Avignon 522 552 470 00019

- :- :-

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DEVANT APPROUVER LES COMPTES
DE L'EXERCICE clos le 31 décembre 2024

- :- :-

Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le **31 décembre 2024** et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Les rapports de la gérance, de même que le bilan et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **6 676 Euros** après une déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1.Rapport de gestion de l'activité de cet exercice

L'activité a chuté compte tenu de la crise actuelle.

Le résultat d'exploitation s'établit à **7 735.00 Euros**.

Après amortissements, frais financiers, le bénéfice net s'élève à **6 676.00 Euros**.

2.Perspectives d'activité

L'activité ne devrait pas s'améliorer durant **l'année 2025**, en effet aucun changement n'est prévu.

A.M

3.Affectation du résultat

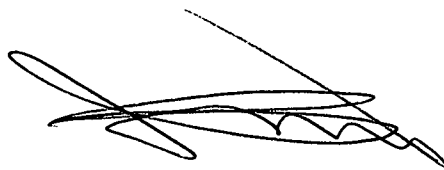
Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de **6 676 €** qui sera affecté en report à nouveau.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

Fait à Menerbes, le 22 juin 2025

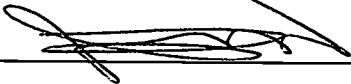
Le Gérant,
Arnaud MEGARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Arnaud MEGARD', written over a horizontal line.

SARL A.T.E
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 Euros
RCS AVIGNON 522 552 470
SIEGE SOCIAL : Les Grandes Terres
84560 MENERBES

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 22 Juin 2025

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
M MEGARD Arnaud	100	100	
TOTAL	100	100	

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisent 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

La gérance

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

° Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
A.T.E				Les Grandes Terres			
SIRET				84560 MENERBES			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires				GREFFE DU TRIBUNAL DES AULES ÉCONOMIQUES 29 OCT. 2025 ARRIVEE			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:							
SIRET							

B ACTIVITE

Activités exercées	Plombier Electricité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	6 676	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater VV
---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MEGARD			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
Date:		Lieu MENERBES	
Qualité et nom du signataire:		Gérant	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
							5	6	7	8	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONLS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

A-1

Désignation de l'entreprise A.T.E Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Les Grandes Terres 84560 MENERBES

Número SIRET * 5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				[3 1 1 2 2 0 2 4]		[3 1 1 2 2 0 2 3]	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 501		29 208	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	185		185	
Total I (5)		044	048	20 501		29 393	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	21 372			
	Marchandises *	060	062			1 272	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	7 107		38 398	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	34 897		30 778	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15 984		15 984	
	Disponibilités	084	086	23 515		19 536	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	102 875		105 968	
Total général (I+II)		110	112	132 268		138 292	

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	300	300	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	52 405	48 062	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	6 676	4 343	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	62 380	55 705	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156	26 525	32 347	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		3 500	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	19 092	19 410	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	5 203	26 265	
	Comptes courants d'associés	173	598	266	
	Autres dettes	175	18 470	800	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	69 888	82 588	
	Total général (I + II + III)	180	132 268	138 292	

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		A. T. E.		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 1 1 2 2 0 2 4		13 1 1 2 2 0 2 3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	123 671	155 091	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	21 372	(12 066)	
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	14 021	12 462	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	159 064	155 487	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	64 533	53 412	
	Variation de stock (marchandises) *			236	1 272	588	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	35 729	33 572	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 312	2 532	
	Rémunérations du personnel *			250	33 588	41 315	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 869	13 812	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)		255	6 834	1 272	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259	191	378	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	151 329	146 881
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 735	8 607	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	248	44	
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294	1 307		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347		3 542	
				348			
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306		766	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	6 676	4 343	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 676	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
	(FRR) France Ruralités Revalorisation (art. 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	Divers (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993	
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	6 676	354
Déficit col. 2							
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	6 676	372
Déficit col. 2							

A M

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A . T . E

31/12/2024

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : A . T . E

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 300	442	3 903	444		446	9 203	9 203
	Installations générales agencements divers	450	2 000	452		454		456	2 000	2 000
	Matériel de transport	460	55 653	462		464	18 577	466	37 076	37 076
	Autres immobilisations corporelles	470	1 430	472		474		476	1 430	1 430
Immobilisations financières		480	185	482		484		486	185	185
TOTAL		490	64 568	492	3 903	494	18 577	496	49 894	49 894
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 300	532	118	534		536	5 418	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 000	542		544		546	2 000	
	Matériel de transport	550	23 514	552	6 716	554	18 577	556	11 653	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 430	562		564		566	1 430	
TOTAL		570	32 244	572	6 834	574	18 577	576	20 501	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	18 577	18 577								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 18 577	580 18 577	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A . T . E

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	6 945
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 051
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 009
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

an

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A . T . E		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

A.4

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE3 1 1 2 2 0 2 4N° SIRET5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEA.T.E

ADRESSE (voie)Les Grandes Terres

CODE POSTAL84560VILLEMENERBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

MEGARD

Prénom(s)

Arnaud

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance : Date

230478

N° Département

69

Commune

TASSIN LA DEMI

Pays

FR

Adresse : N°

4437

Voie

B ROUTE DE BONNIEUX

Code postal

84560

Commune

MENERBES

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AM

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.T.E

ADRESSE (voie) Les Grandes Terres

CODE POSTAL 84560 VILLE MENERBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE			
Ecritures d'inventaires			Montant
Débit			Crédit
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournis.fact.non Parvenue			566.67
01/01/2024 AN S.A.N.		4 464.70	
01/01/2024 OD EXT	500.00		
01/01/2024 OD EXT	2 000.00		
01/01/2024 OD EXT	1 964.70		
31/12/2024 OD SCI MEGARD LOYER		566.67	
44860000 Etat Autres Ch. A Payer			926.00
01/01/2024 AN S.A.N.		16 858.00	
01/01/2024 OD EXT PROV URSSAF 2023	12 336.00		
01/01/2024 OD URSSAF 2023 DEFINITIF		9 173.00	
14/03/2024 BQ CHEQUE 23379	5 492.00		
25/04/2024 BQ 723381	2 907.00		
25/04/2024 BQ 723381 MAJO REMISE TOTALE	826.00		
30/07/2024 BQ CHEQUE 23382	1 040.00		
27/08/2024 BQ CHEQUE 23387	6 151.00		
04/11/2024 BQ VIR URSSAF PACA PIS 1 8793842	6 260.00		
31/12/2024 OD URSSAF PROV 2024		9 907.00	

AM

Date 17/05/2025	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client ATE A.T.E Les Grandes Terres 84560 MENERBES	Référence	Page 1
Collaborateur		Exercice 01/01/2024 31/12/2024	